



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prêts

Question écrite n° 39132

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le problème de l'assurance emprunteur. Ce dispositif permet de prémunir l'organisme prêteur contre le risque pour l'emprunteur de ne plus pouvoir rembourser les échéances d'un prêt (en cas de décès, maladie...). Bien que non obligatoire, la souscription d'une assurance emprunteur est exigée par les établissements financiers dès lors qu'il y a mise en place d'un crédit immobilier. Or la réglementation dans ce domaine manque de transparence, les clients restant toujours à la merci de la banque prêteuse. En effet, une enquête de l'UFC-Que choisir a démontré que, pouvant refuser toute assurance non « équivalente », la banque fait durer l'analyse jusqu'à ce que le client soit contraint de prendre sa propre assurance. Le marché reste donc sclérosé, et les tarifs ne baissent pas. Il souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement à ce sujet, et ses intentions afin de favoriser la libéralisation de ce marché.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39132

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10478

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)